

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt et un, le douze juin à neuf heures trente.

Suite à la crise sanitaire du CORONAVIRUS Covid-19 et en vue de respecter les règles de distanciation, le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 04 juin 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. En vertu de l'article 6 alinéa II, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos et les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Martine DZIERWA (procuration à S. MIKULA), Rémi NOYELLE (procuration à C. LEFEBVRE), Marie PLACE (procuration à R. PRUD'HOMME), Elisabeth MARIN (procuration à M. DELEU), Frédéric HALLEZ (procuration à J. DAGBERT), Rémy MAJORCZYK, Roxane LENOIR, Alain LEROY, Rosemonde GRABAREK et Patricia RICART absente.

Objet : 2021-06/13 Vente d'un
logement locatif social
appartenant à la SA d'HLM
Maisons et Cités Soginorpa au
9 rue saint Mihiel, avis du
Conseil Municipal

Monsieur Philippe BULOT est élu secrétaire de séance.

Le Président explique à l'Assemblée que la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) sollicite l'avis de la commune, par courrier en date du 20 mai 2021, à propos de la cession d'un logement situé au 9 rue Saint Mihiel à Barlin, sans autre renseignement, appartenant à Maisons et Cités Soginorpa selon les modalités prévues aux articles L443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

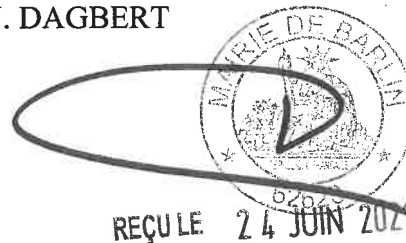
A l'unanimité,

Donne un avis favorable à la cession du logement situé 9 rue Saint Mihiel à BARLIN sans autre renseignement appartenant à la SA d'HLM Maisons et Cités Soginorpa.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT



Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 24 juin 2021

Le Maire,
J. DAGBERT

